



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution limitée

WHC-10/34.COM/10C
Paris, 31 mai 2010
Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

Brasilia, Brésil
25 juillet – 3 août 2010

Point 10C de l'ordre du jour provisoire : Rapport d'avancement sur le premier cycle de rapports périodiques et le lancement du second cycle de rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des deux programmes régionaux pour l'Asie et le Pacifique : Action Asie 2003-2009 et Patrimoine mondial-Pacifique 2009. Un nouveau plan d'action pour la sous-région du Pacifique, couvrant la période 2010-2015, est présenté pour considération par le Comité (accessible en ligne : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/609>). Enfin, le document donne des indications sur la stratégie proposée pour la mise en œuvre du second cycle de rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique.

Projet de décision : 34 COM 10.C, voir Point III

I. Suivi du premier cycle de rapports périodiques

Section I – Asie

A. Antécédents

1. Suite aux résultats du premier cycle de rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique en 2003, le programme Action Asie 2003-2009 a été élaboré pour aider les États parties asiatiques à renforcer l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et améliorer le processus de conservation des biens du patrimoine mondial de la région, en particulier ceux qui ont été inscrits avant 1994. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé ce programme régional à sa 27e session (UNESCO, juillet 2003).
2. Une série de plans d'actions prioritaires a été établie par les États parties asiatiques au cours de divers ateliers sous-régionaux sur le suivi du premier cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques en 2003 (Pakistan, avril 2005 ; Kazakhstan, novembre 2005 et Malaisie, décembre 2005) pour faciliter l'application du programme Action Asie 2003-2009 pour l'Asie de l'Ouest et du Sud, l'Asie centrale, l'Asie du Nord-Est et du Sud-Est. Ces plans d'action ont été approuvés par le Comité du patrimoine mondial à sa 30e session (Vilnius, 2006). Chacun d'eux renferme une liste d'activités à mettre en œuvre d'ici à 2009 et est consultable sur les pages Web suivantes :

Asie de l'Ouest et du

Sud : <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-120-1.pdf>

Asie centrale

(culture) : <http://whc.unesco.org/uploads/pages/documents/document-287-3.pdf>

Asie centrale

(nature) : <http://whc.unesco.org/uploads/pages/documents/document-287-4.pdf>

Asie de l'Est et du Sud-

Est : <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-251-2.pdf>

B. Progrès dans la région d'Asie

3. Pour ce qui est de la « Crédibilité », quarante-trois biens de la région d'Asie ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 2003 et 2009, dont certains appartiennent à des catégories sous-représentées, comme les paysages culturels, les steppes et les sites d'Asie centrale. La République démocratique populaire de Corée, le Kirghizistan et la Mongolie ont eu leurs premiers sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Entre-temps, deux nouvelles propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de la sous-région d'Asie ont été reçues en 2009 et treize en 2010. Onze d'entre elles ont obtenu le soutien du Centre du patrimoine mondial sous forme d'assistance préparatoire et/ou de fonds extrabudgétaires.
4. Par ailleurs, trois importantes initiatives de propositions d'inscription en série et transnationales ont été lancées par des États parties d'Asie, avec le soutien du Centre du patrimoine mondial. Ce sont : a) le dossier des Routes de la Soie (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan et Chine) qui a progressé grâce à la rédaction d'un texte conceptuel, à la préparation et à l'harmonisation de Listes indicatives nationales et à la création d'un mécanisme

de coordination ; b) le dossier des Sites pétroglyphes d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) qui a progressé grâce à la présentation d'un exposé conceptuel et à la poursuite d'une étude thématique sur l'art rupestre (en cours) ; et c) le dossier des monts Altaï (Chine, Fédération de Russie, Kazakhstan et Mongolie) qui a progressé grâce à la création du 'Groupe de l'Altaï', mécanisme de coordination permettant de poursuivre le débat sur la coopération transfrontalière. Toutes ces initiatives ont bénéficié d'un soutien au titre du fonds-en-dépôt néerlandais, du fonds-en-dépôt italien, du fonds-en-dépôt norvégien ainsi que du Fonds du patrimoine mondial, et sont les premières propositions transfrontalières en Asie. L'initiative concernant les Routes de la Soie est ouverte aux autres États parties de la région Asie et au-delà, dans la perspective d'une éventuelle coopération pour le processus de candidature. C'est ainsi que des représentants de nombreux pays, comme le Japon, la République de Corée, l'Inde, le Népal, l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), le Pakistan, l'Azerbaïdjan, l'Italie, etc. ont été invités et ont participé aux ateliers sur ce thème.

5. En termes de « Conservation », un grand nombre de projets de la région d'Asie ont été entrepris essentiellement au moyen de crédits provenant de ressources extrabudgétaires. Les projets exécutés sont : a) les travaux de recherche et de préservation pour la sauvegarde du Monastère bouddhiste d'Ajina Tepa (Tadjikistan) – Fonds-en-dépôt japonais ; b) le projet de coopération technique visant à améliorer l'état de conservation de l'Ensemble de Borobudur (Indonésie) – Fonds-en-dépôt néerlandais ; c) les analyses scientifiques, la mise en place d'un dispositif de sécurité sur le site et les activités de déminage entreprises dans le cadre d'un projet visant à assurer la stabilité à long terme des niches des Bouddhas géants formant le paysage culturel et les vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan) – Fonds-en-dépôt japonais ; d) les travaux de conservation des peintures murales des Tombes de Koguryo (République démocratique populaire de Corée) – Fonds-en-dépôt coréen ; e) la formulation de recommandations techniques par un groupe de travail composé d'experts pour la conservation continue du Minaret et des vestiges archéologiques de Djam (Afghanistan) – Fonds-en-dépôt italien et suisse ; f) la troisième phase des travaux de conservation du Temple du Bayon à Angkor (Cambodge) – Fonds-en-dépôt japonais ; et g) la seconde phase des travaux de conservation du Sanctuaire de My Son (Viet Nam) – Fonds-en-dépôt italien.
6. D'autres projets de conservation et de reconstruction ont été réalisés pour le Mont Qincheng et le système d'irrigation de Dujiangyan (Chine), les Sanctuaires du grand panda du Sichuan (Chine), le patrimoine de la forêt tropicale humide de Sumatra (Indonésie), l'Ensemble de Prambanan (Indonésie), et Bam et son paysage culturel (République islamique d'Iran), tous financés par le biais de l'Assistance d'urgence au titre du Fonds du patrimoine mondial et d'autres ressources extrabudgétaires. Plusieurs missions consultatives ont été organisées grâce à l'apport financier du fonds-en-dépôt italien, dont une mission sur le site du patrimoine mondial de Behistun (République islamique d'Iran) pour recommander des méthodes de conservation et de surveillance pour les inscriptions gravées dans la pierre que l'eau menaçait de détériorer, et une mission à travers le paysage culturel de la Vallée de l'Orkhon (Mongolie) pour donner des conseils concernant la reconstruction du temple Tsogchin sur le site.
7. Pour ce qui est du « renforcement des Capacités », la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé à sa 34e session en octobre 2007 la création d'un 'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique' (WHITR-AP) en Chine, classé en catégorie 2, sous l'égide de

l'UNESCO. La première réunion du conseil d'administration de l'Institut s'est tenue les 23 et 24 juillet 2008 à Beijing. Le WHITR-AP a organisé depuis lors le premier Programme international de formation en planification de la gestion pour le patrimoine culturel à l'Université Tongji de Shanghai, Chine (novembre-décembre 2008). Il a aussi organisé un Forum International sur la protection du patrimoine mondial à Suzhou, Chine (décembre 2008) et l'Atelier régional pour le renforcement des capacités sur la réduction des risques de catastrophe et le changement climatique sur les biens du patrimoine culturel et naturel en Asie et dans le Pacifique (décembre 2009). Entre septembre 2009 et juin 2010, le WHITR-AP a offert un cours de formation approfondie d'un an (certificat et diplôme) en conservation et gestion du patrimoine mondial, à l'Université de Beijing, Chine.

8. Plusieurs ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux organisés à travers l'Asie ont directement contribué au renforcement des capacités, en particulier sur les questions qui traitent de la gestion d'un tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial. Cela a également permis d'assurer la traduction du matériel didactique du Centre du patrimoine mondial sur la gestion du tourisme en chinois, khmer, laotien et thaï. D'autres activités de formation ont été organisées pour renforcer les capacités de gestion des responsables de sites du patrimoine mondial en Asie du Sud, Asie centrale et Asie du Nord-Est.
9. En termes de communication et d'échange d'informations, le Centre du patrimoine mondial a produit et diffusé les résumés des rapports nationaux soumis au cours du premier cycle. En outre, une publication intitulée « L'état du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, 2003 » a été produite et diffusée en anglais (juin 2004) et en français (novembre) à tous les États parties d'Asie et du Pacifique. Le Centre du patrimoine mondial a aussi diffusé les éléments d'information recueillis lors du premier cycle d'exercice de soumission des rapports périodiques et consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/en/287/>

Partie II – Le Pacifique

A. Antécédents

10. Le Pacifique continue d'être l'une des régions les plus sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Pour remédier à cette situation, un programme Patrimoine mondial - Pacifique 2009 a été mis en place en 2003, suite au bilan du premier cycle de soumission des rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique. Un plan d'action pour la mise en application du programme Pacifique 2009 a été élaboré par des représentants de tous les pays du Pacifique et les institutions concernées lors d'un atelier à Tongariro, Nouvelle-Zélande, en octobre 2004. Le Plan d'action a été entériné par le Comité du patrimoine mondial à sa 7^e session extraordinaire (UNESCO, 2004).

B. Progrès dans la région du Pacifique

Atelier régional à Maupiti (Polynésie française) et plan d'action 2010-2015

11. Un rapport exhaustif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action Pacifique 2009 a été présenté au Comité à sa 31^e session en Nouvelle-Zélande (Christchurch, 2007). Un atelier du patrimoine mondial des îles du Pacifique s'est tenu à Maupiti (Polynésie française) du 2 au 7 novembre 2009.

L'atelier a rassemblé des représentants de presque tous les États parties et Territoires du Pacifique et a bénéficié de l'aide financière de l'Australie, de la France, des institutions de la Polynésie française ainsi que de l'Oceania Football Association. Les objectifs de l'atelier étaient : (1) de développer le plan d'action 2010-2015 pour le patrimoine mondial dans le Pacifique ; (2) de renforcer les compétences des États parties dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, notamment en ce qui concerne la préparation des propositions d'inscription ; (3) d'entamer le second cycle de rapports périodiques ; (4) de renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les États parties ; et (5) d'examiner une étude de faisabilité proposée en vue d'instaurer un mécanisme de financement durable pour le patrimoine mondial dans le Pacifique.

12. L'atelier a abouti à l'établissement d'un plan d'action du patrimoine mondial du Pacifique, proposant des activités à l'échelon régional et national. Ces activités prolongent et s'appuient sur les réalisations du programme Pacifique 2009, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités développées ces dernières années et en avançant dans la préparation de dossiers d'inscription de biens potentiels. Il est particulièrement intéressant de signaler le projet de lancement d'une série d'activités visant à créer un réseau ou un dispositif régional qui offre une formation en matière de patrimoine mondial aux États parties du Pacifique. Il bénéficiera d'un soutien financier au titre du fonds-en-dépôt créé par l'Australie avec l'UNESCO (voir ci-dessous). Le plan d'action 2010-2015 est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/609> .
13. Dans l'esprit et sur la base de l'Appel du Pacifique adopté à Tongariro en 2007, les participants à l'atelier de Maupiti ont aussi adopté une déclaration (dénommée *Déclaration de Maupiti sur l'Océan*) qui met l'accent sur les liens culturels profonds entre tous les peuples du Pacifique, au-delà des 'frontières artificielles' du système géopolitique existant, et leur relation avec leur environnement unique. Cette Déclaration, accessible en ligne sur le site : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/609>, attire l'attention sur les menaces que font peser sur le patrimoine naturel et culturel du Pacifique, qu'il soit matériel ou immatériel, les enjeux des changements climatiques et certains effets négatifs de la globalisation des échanges économiques et sociaux, et sur l'importance de l'aide internationale pour assurer la conservation de ce patrimoine.

Création d'un mécanisme de financement durable du patrimoine mondial dans le Pacifique

14. En ce qui concerne l'étude de faisabilité concernant la création d'un mécanisme de financement durable du patrimoine mondial dans le Pacifique, un projet a été présenté aux États parties à l'atelier de Maupiti. Pour faciliter la discussion, les États parties intéressés ont été invités à former un groupe de travail en marge de la réunion principale. Les consultants ont pris note des suggestions et recommandations formulées et ont présenté un rapport final révisé de l'étude de faisabilité.
15. Le rapport final recommande la création d'un fonds d'amortissement initial financé par les contributions des pays insulaires du Pacifique et les principaux gouvernements donateurs de la région, qui pourrait être administré par le biais d'une institution financière internationale avec un avantage comparatif en gestion financière. Sachant que la responsabilité financière incomberait à l'institution financière hôte, dans le cadre de cette proposition, la responsabilité du programme serait dévolue à un bureau composé d'États parties des îles du

Pacifique à la *Convention du patrimoine mondial*, de donateurs bilatéraux et multilatéraux actifs dans la région, d'organisations multilatérales régionales, à savoir l'UNESCO et le PROE¹, du Centre du patrimoine mondial et des organisations consultatives, ainsi que des autres groupes de conservation de la nature et de la culture qui seront conviés par le bureau. Les contributions des pays des îles du Pacifique pourraient être alimentées par les redevances locales des usagers, la taxe de départ des touristes, la taxe de séjour demandée dans les hôtels ou d'autres mécanismes générateurs de revenus. Après une première phase pilote (5 ans), le fonds pourrait se convertir en une dotation chargée de subvenir aux frais de gestion des questions de patrimoine du Pacifique et de contribuer de façon durable à l'aide consentie aux pays des îles du Pacifique.

16. Le Bureau de l'UNESCO à Apia et le Centre du patrimoine mondial organiseront de nouvelles consultations techniques sur les recommandations de l'étude de faisabilité. Fin juin 2010, le Bureau d'Apia propose d'accueillir une réunion d'experts, composée des membres du groupe de travail technique constitué par les États parties à Maupiti. Les participants discuteront des modalités pratiques pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans l'étude, ainsi que des relations fonctionnelles possibles entre le mécanisme de financement proposé, le mécanisme de renforcement des capacités de conservation du patrimoine régional susmentionné et la mise en place éventuelle d'une plateforme électronique pour le patrimoine dans la région servant d'instrument de traitement des connaissances au service de la conservation. Les recommandations de la réunion seront transmises aux États parties pour commentaires.

Autres avancées

17. Parmi les autres progrès remarquables en termes de renforcement de l'assistance au patrimoine mondial dans le Pacifique figure la création du fonds-en-dépôt australien avec l'UNESCO, en août 2008, destiné à soutenir les activités consacrées au patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique, avec une priorité particulière accordée aux projets du Pacifique, dont certains contribuent aux besoins identifiés dans le plan d'action. Il convient aussi de noter que deux spécialistes du programme pour la culture et les sciences naturelles ont été nommés au Bureau de l'UNESCO à Apia.
18. En dernier lieu, une proposition d'inscription transfrontalière a été soumise par Palau et les États fédérés de Micronésie pour les Sites de la monnaie de pierre de Yap, à Palau et Yap, et a été jugée complète à l'issue du contrôle technique effectué par le Centre du patrimoine mondial. C'est la première proposition d'inscription transfrontalière du Pacifique et de toute l'Asie.
19. Le 28 mai 2010, le Centre du patrimoine mondial a reçu une pétition concernant : « les griefs et les revendications de NaKoa Ikaika Ka Lahui Hawaii et de la Fondation Koani portant sur la proposition d'inscription du Monument marin des Îles nord-ouest d'Hawaï (NWHI, Northwest Hawaiian Islands) sur la Liste du patrimoine mondial et dans le Plan d'action du Centre du patrimoine mondial pour la région Pacifique ». Les signataires de la pétition « s'opposent, [entre autres], au Plan d'action du Centre du patrimoine mondial pour la région Pacifique et aux procédures du Centre du patrimoine mondial ayant mené à l'exclusion des peuples autochtones du Pacifique d'une participation significative au Plan et à l'assujettissement de leurs terres, territoires et ressources à un contrôle étatique

¹ Le PROE est le Programme régional océanien de l'environnement

et international accru ». Ce document a été transmis, pour information, aux organisations consultatives.

II. Préparation du second cycle de rapports périodiques

A. Antécédents

20. L'article 29 de la *Convention du patrimoine mondial* stipule que la soumission de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention* est une procédure selon laquelle les États parties, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, transmettent à la Conférence générale de l'UNESCO le statut de la mise en œuvre de la *Convention* sur leurs territoires respectifs. C'est à ce titre et suite à l'approbation du Comité du patrimoine mondial que sera lancé le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Asie-Pacifique, immédiatement après la 34^e session du Comité du patrimoine mondial. Le bilan de cet exercice doit être soumis au Comité du patrimoine mondial à sa 36^e session en 2012.
21. De plus, dans la **décision 32 COM 11E**, le Comité du patrimoine mondial demande à « tous les États parties, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives, de finaliser toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire au début du second cycle de rapports périodiques dans leur région ». Sur un total de 186 biens du patrimoine mondial dans la région Asie-Pacifique (au 1^{er} avril 2010), 20 possèdent une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, un possède une Déclaration de valeur, 57 ont apporté la justification des critères et 108 n'avaient ni justification ni Déclaration adoptée au moment de l'inscription. Il y a donc 166 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives à préparer et à adopter par le Comité.
22. Dans le même temps, l'inventaire rétrospectif des dossiers concernant les biens de la région Asie-Pacifique inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 1998, a démarré. L'inventaire rétrospectif est un projet lancé en 2004 (**décision 7 EXT COM 7.1**), afin d'identifier et de combler les lacunes et les omissions constatées dans les dossiers de biens du patrimoine mondial précédemment inscrits, en coopération avec les États parties concernés. À la fin de 2010, les États parties de la région seront contactés par le Centre du patrimoine mondial qui leur demandera de soumettre les informations cartographiques et géographiques correspondant aux biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial entre 1978 et 1998.

B. Préparation du second cycle de rapports périodiques

23. Afin de satisfaire à la demande adressée par le Comité du patrimoine mondial aux États parties de finaliser toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes et de préparer l'exercice de soumission de rapport périodique, trois ateliers sous-régionaux – un pour le Pacifique (2-7 novembre 2009, Maupiti, Polynésie française), un pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est (19-23 avril 2010, Taiyuan, Chine) et le troisième pour l'Asie de l'Ouest, centrale et du Sud (2-5 juin 2010, Dehradun, Inde) – ont eu lieu ou sont prévus avec le financement du Fonds du patrimoine mondial et grâce aux généreuses contributions de la Polynésie française, de l'Australie, de la Chine, de l'Inde et de la République de Corée.

24. Les ateliers qui rassembleront les points focaux de 41 États parties, des spécialistes au niveau international, les organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM) et le personnel du Centre du patrimoine mondial, ainsi que des Bureaux UNESCO hors Siège de la région, auront pour objet : (a) d'expliquer le processus et le nouveau format de présentation des rapports périodiques ; (b) de donner des conseils aux États parties sur la formulation des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle des biens de la région ; et (c) de promouvoir la coopération régionale à travers l'échange d'informations et d'expériences dans l'exercice de soumission de rapports périodiques et son suivi. Les ateliers comprennent des présentations théoriques, des exercices rédactionnels, des discussions de groupe et des présentations.
25. Suite aux ateliers dans les trois sous-régions (Pacifique, Asie de l'Est et du Sud-Est, Asie occidentale, centrale et du Sud), une série d'activités de suivi au niveau national et sous-régional seront menées par les Bureaux de l'UNESCO hors Siège de la région, en coopération avec les États parties et avec le soutien des 'mentors' basés dans la région. Les modalités des mesures de suivi étaient encore en discussion, au moment de la rédaction du présent document, afin de s'adapter aux spécificités de chaque État partie et sous-région.
26. La finalisation de toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes avant le début du second cycle de rapports périodiques, comme demandé dans la **décision 32 COM 11E**, ne s'est pas réalisée. Étant donné le grand nombre de biens dépourvus de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, il serait plus réaliste de chercher à les soumettre en même temps que le bilan de l'exercice de soumission du rapport périodique au Comité du patrimoine mondial en 2012.
27. Suite au lancement de l'exercice des rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique par le Comité du patrimoine mondial, les activités suivantes sont envisagées selon le calendrier suivant :
- février 2011 : Soumission des projets de Déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives par les États parties.
 - juillet 2011 : Soumission des questionnaires (Sections I et II) sur l'exercice de rapport périodique complétés par les points focaux et les gestionnaires de sites.
 - septembre-octobre 2011 : Analyse préliminaire des résultats.
 - novembre 2011 : Dernières réunions sous-régionales en Asie et dans le Pacifique pour faire le bilan de la situation, identifier les besoins, les enjeux et les opportunités, et définir une approche commune à l'échelon régional.
 - décembre 2011: Soumission de l'information pour l'inventaire rétrospectif.
 - décembre 2011 à avril 2012 : Préparation du document récapitulatif sur l'exercice de soumission de rapports périodiques.
 - juillet 2012 : Présentation des résultats au Comité du patrimoine mondial pour examen à sa 36e session.
28. Il convient aussi de souligner que le budget et les ressources humaines dont dispose l'UNESCO pour aider à mettre en œuvre cet exercice de grande envergure sont très limités. Pour le présent exercice biennal, la région Asie-Pacifique a obtenu 85 000 dollars EU sur le budget du programme ordinaire de l'UNESCO, 150 000 dollars EU provenant du suivi du premier cycle de rapports périodiques et 200 000 dollars EU sur le budget du second cycle de rapports périodiques au titre du Fonds du patrimoine mondial. Ces ressources sont

malheureusement insuffisantes pour faire face à la charge de travail exceptionnelle qu'engendre ce processus, impliquant le traitement d'une énorme somme de données, une communication quotidienne avec un grand nombre d'États parties et l'organisation de nombreuses réunions/missions de renforcement des capacités régionales et nationales et d'activités en termes d'assistance technique. Pour entamer la mise en œuvre de ce processus statutaire, il a été indispensable d'avoir recours à la généreuse contribution d'un certain nombre d'États parties et de bailleurs de fonds (voir paragraphe 21).

III. Projet de décision

Projet de décision 34 COM 10 C

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-10/34.COM/10C,
2. Rappelant les décisions 31 COM 11D.1, 32 COM 11E, et 33 COM 11B, adoptées respectivement à sa 31e session (Christchurch, 2007), 32e session (Québec, 2008) et 33e session (Séville, 2009),
3. Prend acte des progrès réalisés dans le suivi du premier cycle de soumission de rapport périodique, ainsi que des résultats des activités en préparation pour le lancement de son second cycle, et en particulier des ateliers sous-régionaux organisés à Maupiti (Polynésie française, France), Taiyuan (Chine) et Dehradun (Inde) ;
4. Décide de lancer un second cycle de soumission de rapports périodiques dans la région Asie-Pacifique et demande aux États parties de la région Asie-Pacifique de participer activement à ce processus ;
5. Demande également aux États parties de la région Asie-Pacifique de préparer toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle rétrospectives manquantes concernant les biens situés sur leur territoire, et de les soumettre au Centre du patrimoine mondial **avant le 1er février 2011**, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 36e session en 2012 ;
6. Demande au Centre du patrimoine mondial et aux organisations consultatives de venir en aide aux États parties de la région Asie-Pacifique dans la préparation de l'exercice de soumission de rapport périodique ;
7. Demande en outre au Centre du patrimoine mondial de le tenir informé de l'avancement de l'exercice de soumission de rapport périodique à sa 35e session en **2011**.